



Demande d'autorisation de transport d'une urne cinéraire en dehors du territoire métropolitain

(Article R2213-24 du Code général des collectivités territoriales)

La demande doit être adressée au Préfet du lieu de crémation ou celui du lieu de résidence du demandeur.

Identité du demandeur (Nom prénom, le cas échéant, nom de la société ou de la collectivité territoriale):

Adresse :

Téléphone : courriel :

Identité de la personne qui transportera l'urne (nom, prénom) :

Lien de parenté entre le transporteur de l'urne et le défunt :

Identité du défunt (nom, prénom) :

Date et lieu du décès :

Itinéraire et mode de Transport : (pour chaque étape préciser : aérien, routier ou maritime) - Indiquer :
Ville de départ/Ville étape (Via) (Préciser le nom du pays)/Ville d'arrivée (préciser le nom du pays):

DEPART : Ville : mode transport :

ETAPE : Ville traversée ou pays traversé (via) :

ARRIVEE : Pays : mode transport :

Ville :

Fait à : **Le** : **Signature**

Pièces à joindre à votre demande :

- ce formulaire dûment complété, daté et signé
- la copie recto/verso de la pièce d'identité de la personne qui transportera l'urne
- l'acte de décès délivré par la mairie du lieu de décès
- le procès-verbal de crémation délivré par le crématorium

Le dossier complet est à adresser exclusivement par courriel, à l'adresse suivante : pref-professions-reglementees@haute-garonne.gouv.fr

L'arrêté préfectoral vous sera transmis par courriel.